

CAHIER DE CONVOCATION

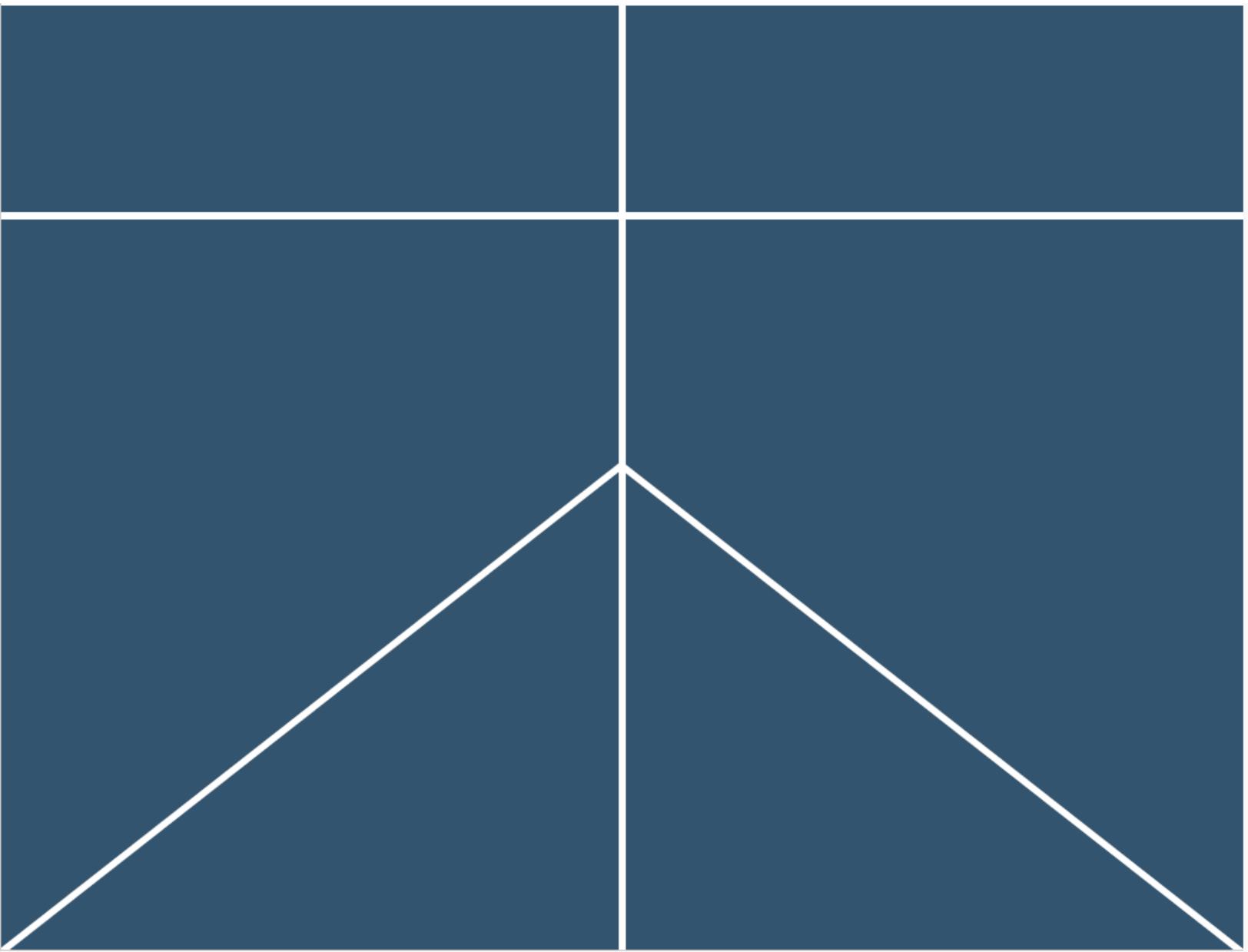
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE



Pour le 26 novembre 2024

Alliance de
l'industrie nautique
du Québec

NAUTISME QUÉBEC



CAHIER DE CONVOCATION – TABLE DES MATIÈRES

AVIS DE CONVOCATION DU PRÉSIDENT 3

ORDRE DU JOUR 4

MISE EN CANDIDATURE 5

EXTRAIT DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE L'ALLIANCE EN VIGUEUR 5

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE..... 8

PROCÈS VERBAL 10

AVIS DE CONVOCATION DU PRÉSIDENT

Longueuil, le 25 octobre 2024

À tous les membres de l'Alliance,

Vous êtes par la présente convoqués à l'assemblée générale annuelle (AGA) des membres de l'Alliance de l'industrie nautique du Québec (Alliance) qui aura lieu **le 26 novembre 2024** à 15h30 à la salle du Lys de l'espace Mouton Village, situé au 12, chemin des Patriotes, à Saint-Charles-sur-Richelieu.

Nous sommes heureux de pouvoir vous accueillir en personne et de permettre aux membres en règle d'assister à l'AGA et d'y participer activement, notamment en exerçant votre droit de vote. Vous devez confirmer votre présence [en prenant votre billet](#).

Dans ce cahier de convocation, vous trouverez entre autres l'ordre du jour de l'AGA ainsi que les divers documents requis en vue de cette rencontre, et notamment le **formulaire pour les mises en candidature** pour le conseil d'administration.

Veuillez svp prendre note que nous allons procéder à un amendement pour l'ajout d'un second poste d'administrateur Régions nautiques. Les membres voteront donc pour élire deux (2) administrateurs dans cette catégorie, de manière à équilibrer la représentation au Conseil. Cette nouvelle disposition sera au préalable officiellement amendée par résolution du conseil d'administration et ensuite ratifiée par l'assemblée générale annuelle des membres.

Si vous êtes intéressé à soumettre votre candidature pour l'un des postes disponibles, vous devez nous faire parvenir le formulaire de candidature dûment rempli au plus tard le **mardi 19 novembre 2024 16h***.

Nous espérons pouvoir compter sur votre présence et votre participation active pour cette rencontre. Veuillez agréer, chers membres, l'expression de mes salutations distinguées.



Marc-André Loyer, Président

*Note : Le conseil d'administration se réunit environ 6 fois par année, généralement entre 16h00 et 19h00 en présentiel au bureau de Nautisme Québec situé au 1750, boul. Marie-Victorin, suite 290, Longueuil. L'option d'y participer en mode virtuel est possible pour les administrateurs en région éloignée et pour les exceptions seulement. La participation en présentiel est fortement souhaitée et des remboursements de dépenses sont possibles pour les administrateurs qui viennent de l'extérieur.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DE
L'ALLIANCE DE L'INDUSTRIE NAUTIQUE DU QUÉBEC
Mardi 26 novembre 2024 de 15H45 à 17H00**

ORDRE DU JOUR

15h30 – Accueil

15h45 – Ouverture de l'assemblée

1. Mot de bienvenue, vérification du quorum et du droit de vote
2. Élection d'un.e président.e et d'un.e secrétaire d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 28 novembre 2023
5. **Revue de l'année 2023-2024**
 - a. Présentation du rapport annuel 2023-2024
 - b. Présentation du rapport du vérificateur.trice pour l'exercice 2023-2024
 - c. Nomination d'un.e vérificateur.trice comptable pour l'exercice 2024-2025
 - d. Période de questions
6. **Affaires nouvelles**
 - a. Orientations stratégiques 2024-2029 et réflexion sur le modèle de financement.
 - b. Période de discussion
7. **Élection des membres du conseil d'administration**

Huit (8) incluant l'assemblée générale annuelle postes à pourvoir :

 - Un.e (1) administrateur.trice à élire à titre de **représentant des membres manufacturiers**
 - Titulaire du poste en élection pour deux ans : Monsieur Jean-Philippe Martin Dubois
 - Un.e (1) administrateur.trice à élire à titre de **représentant.e des membres marchands/détaillants**
 - Titulaire du poste en élection pour deux ans : Madame Chantal Arrelle
 - Un.e (1) administrateur.trice à élire à titre de **représentant des membres marinas**
 - Titulaire du poste en élection pour deux ans : Madame Johanne Girouard
 - Un.e (1) administrateur.trice à élire à titre de **représentant.e des membres entreprise de service**
 - Titulaire du poste en élection pour deux ans : Vacant
 - Un.e (2) administrateur.trices à élire à titre de **représentant des membres régions nautiques**
 - Titulaire du poste en élection pour une année : Madame Roxanne Dugas
 - Titulaire du poste en élection pour deux années : nouveau poste
 - Un.e (1) administrateur.trice à élire à titre de **représentant des membres plaisanciers**
 - Titulaire du poste en élection pour une année : Monsieur Emmanuel Laferrière
 - Un.e (1) administrateur.trice à *nommer* à titre de **coopté** – pour une année :
 - Titulaire du poste : Monsieur Louis P. Bélanger
8. Levée de l'assemblée

17h00 – Fin de la rencontre

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition actuelle du conseil d'administration

Nom	Fonction	Catégorie de membre	Statut
Marc-André Loyer	Président	Manufacturier	Reste un an
Jean-Philippe Dubois-Martin	Administrateur	Manufacturiers	Poste en élection
Bernard Mondou	Vice-président	Détaillants / marchands	Reste un an
Chantal Arrelle	Trésorière	Détaillants / marchands	Poste en élection
Daniel Lefebvre	Administrateur	Marinas	Reste un an
Johanne Girouard	Administrateur	Marinas	Poste en élection
Vincent Pietracoup	Administrateur	Entreprise de service	Reste un an
Vacant	Administrateur	Entreprise de service	Poste en élection
Roxanne Dugas	Secrétaire	Régions nautiques	Poste en élection
Nouveau poste	Administrateur	Régions nautiques	Poste en élection
Louis P. Bélanger	Administrateur	Poste coopté	En nomination
Emmanuel Laferrière	Administrateur	Représentant des plaisanciers	Poste en élection
Julien Paque	Administrateur	Représentant des plaisanciers	Reste un an

MISE EN CANDIDATURE

Afin de combler les postes disponibles pour le conseil d'administration de l'Alliance, huit (8) postes d'administrateur sont à pourvoir. Parmi ceux-ci, huit (8) administrateurs seront en élection lors de l'assemblée générale annuelle alors qu'un (1) administrateur coopté sera nommé par le conseil d'administration.

Les membres ont donc jusqu'au **19 novembre 2024, 16 h** pour soumettre leur candidature par courriel à dg@nautismequebec.com en vue de l'élection des membres du conseil d'administration en utilisant le formulaire ci-joint.

EXTRAIT DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE L'ALLIANCE EN VIGUEUR ET AMENDÉ

4. LES ADMINISTRATEURS

4.01 COMPOSITION. Les affaires de la corporation sont administrées par un conseil composé **au plus de quatorze (14) administrateurs** provenant des catégories de membres suivants :

- 2 membres marchands
- 2 membres manufacturiers
- 2 membres marinas
- 2 membres entreprises de services
- 2 membres plaisanciers
- 2 membres représentant des Régions nautiques
- 1 coopté
- 1 le président sortant

- 4.02 **MODALITÉS D'ÉLECTION.** Sauf pour le membre coopté qui est nommé par les membres du conseil, les membres seront élus selon la pluralité des voix de tous les membres votants présents à l'assemblée des membres convoquée à cet effet.
- 4.03 **MISE EN CANDIDATURE.** Toute mise en candidature devra être signifiée au secrétaire de la corporation au moins quatre (4) jours ouvrables avant une telle assemblée des membres.
- 4.06 **CENS D'ÉLIGIBILITÉ.** Seuls peuvent être administrateurs les représentants des membres en règle de la corporation, à l'exception des personnes âgées de moins de vingt et un (21) ans, des majeurs sous tutelle ou en curatelle, des personnes déclarées incapables par un tribunal d'une autre province ou d'un pays et faillis non libérés.
- ÉLIGIBILITÉ.** Le représentant de l'entreprise est éligible au conseil d'administration. L'entreprise peut également désigner une autre personne, à son emploi, pour se porter candidat et être élue au conseil. Seulement une personne par entreprise peut se porter candidate et siéger au conseil d'administration durant une même période.
- 4.09 **DURÉE DES FONCTIONS.** Chaque administrateur demeure en fonction jusqu'à la deuxième assemblée générale annuelle suivant celle au cours de laquelle il a été élu ou nommée, ou jusqu'à ce que son successeur soit élu, à moins que dans l'intervalle il n'ait été destitué en conformité avec les dispositions du présent règlement. L'administrateur dont le mandat est terminé est rééligible sauf le membre coopté.

DESCRIPTION DES CATÉGORIES DE MEMBRES

- 9.03 **MEMBRES MARCHANDS / DÉTAILLANTS.** Une entreprise de vente au détail dont la majorité des ventes sont reliées au domaine du nautisme. Les membres marchands ont le droit de vote aux assemblées des membres de la corporation. Tous les membres votants devront élire deux (2) administrateurs parmi les membres marchands.
- 9.04 **MEMBRES MANUFACTURIERS.** Une entreprise manufacturière dont la majorité des opérations sont reliées à la fabrication de bateaux de plaisance ou une entreprise manufacturière dont la majorité des opérations sont reliées à la fabrication de composantes ou d'équipements de bateaux de plaisance ou une telle entreprise manufacturière dont les ventes dans les domaines ci-dessus mentionnés excèdent un montant qui sera déterminé de temps à autre par le conseil d'administration. Les membres manufacturiers ont le droit de vote aux assemblées de la corporation. Tous les membres votants devront élire deux (2) administrateurs parmi les membres manufacturiers.
- 9.05 **MEMBRES PLAISANCIERS.** Une personne propriétaire d'une embarcation de plaisance motorisée ou non-motorisée ou toute personne physique qui utilisent une telle embarcation activement sur un plan d'eau au Québec, ainsi que les représentants délégués des fédérations de sport nautique intéressées par la navigation de plaisance. Les membres plaisanciers ont le droit de vote aux assemblées des membres de la corporation. Tous les membres votants devront élire deux (2) administrateurs parmi les membres plaisanciers.
- 9.06 **MEMBRES MARINAS.** Une marina située au Québec ou dont une proportion substantielle des membres ou utilisateurs sont des plaisanciers originaires du Québec. Les membres marinas ont le droit de vote aux assemblées des membres de la corporation. Tous les membres votants devront élire deux (2) administrateurs parmi les membres marinas.
- 9.07 **MEMBRES ENTREPRISE DE SERVICES.** Une entreprise de services dont la majorité des ventes ou des activités sont reliées au domaine du nautisme. Les membres entreprise de services ont le droit de vote aux assemblées des membres de la corporation. Tous les membres votants devront élire deux (2) administrateurs parmi les membres entreprises de service.

- 4.04 **LE COOPTÉ.** Le membre coopté sera nommé par le conseil d'administration le plus rapidement possible lors d'une réunion du conseil d'administration qui suivra l'assemblée générale annuelle. Son mandat sera d'une année. Le coopté choisi devra être membre en règle de l'Association.
- 4.05 **MEMBRE REPRÉSENTANT DES RÉGIONS NAUTIQUES.** Tous les membres votants devront élire deux représentants des Régions nautiques, membre en règle de l'Alliance, parmi les administrateurs de l'une des Régions nautiques accréditées.

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

POSTE D'ADMINISTRATEUR.TRICE DE L'ALLIANCE DE L'INDUSTRIE NAUTIQUE DU QUÉBEC

PRÉNOM : _____ NOM : _____

ENTREPRISE REPRÉSENTÉE : _____

ADRESSE
PERSONNELLE : _____

VILLE : _____ CODE POSTAL : _____

TÉLÉPHONE : _____ CELLULAIRE : _____

COURRIEL
PERSONNEL : _____ COURRIEL
PROFESSIONNEL : _____

Je désire postuler à titre de **MEMBRE** (cochez une seule case) :

- MARCHAND/DÉTAILLANT MANUFACTURIER MARINA ENTREPRISE DE SERVICE
 RÉGION NAUTIQUE PLAISANCIER COOPTÉ

Déclaration (svp cocher) :

Je déclare représenter un membre en règle de l'Alliance de l'industrie nautique du Québec* et répondre aux critères d'éligibilité dans les règlements généraux de la corporation (voir page précédente).

*Pour le plaisancier, celui-ci doit être membre plaisancier de Nautisme Québec.

Présentation (svp compléter):

1. Via une courte biographie, décrivez votre parcours professionnel, votre expérience dans le nautisme et vos compétences.

2. Veuillez spécifier les raisons qui motivent votre désir d'implication à titre d'administrateur.trice de l'organisation et de quelle manière vous pensez pouvoir contribuer à la réalisation de sa mission.

3. SVP cochez vos compétences, connaissances ou expériences :

Description	Cochez
Connaissances sectorielles en nautisme	
Expérience à titre d'administratrice.teur sur un conseil d'administration	
Connaissances en comptabilité/financement/subvention/parteneriat	
Connaissances en marketing	
Connaissances en relations gouvernementales	
Connaissances en planification stratégique	
Expérience juridique	
Compétences en développement des affaires et partenariats	
Autres (spécifiez : _____)	

SIGNATURE :

DATE :

IMPORTANT : Veuillez faire parvenir ce formulaire (deux pages) rempli ainsi qu'un curriculum vitae **avant le 19 novembre 2024 16 h**, à Mme Josée Côté, directrice générale, par courriel : dg@nautismequebec.com

PROCÈS VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DE L'ALLIANCE DE L'INDUSTRIE NAUTIQUE DU QUÉBEC TENUE LE 26 NOVEMBRE 2023 à 15H30 À LA MAISON DU LOISIR ET DU SPORT.

PRÉSENCES

Marina Lennox inc.	Chantal	Arrelle
The St. Lawrence Seaway Management Corporation	Jean	Aubry-Morin
Nautisme Québec et GCAC_QC	Louis P.	Bélanger
The St. Lawrence Seaway Management Corporation	Julien	Bertrand
Suzuki marine	Paul-Michel	Cantin Obando
BRP	Marc Andre	Deschenes
Northpoint	Ken	Faria
Port de plaisance La Ronde	Johanne	Girouard
E-surf sports	Audric	Hartman Karsenti
Québec Yachting	Joani	Hotte-Jean
Port de plaisance venise	Daniel	Lefebvre
Yamaha	Marc-André	Loyer
Princecraft	Jean Philippe	Martin-Dubois
Suzuki Canada	Mike	McCallum
Mathias Marine Sport	Bernard	Mondou
Club nautique de la Jacques Cartier	Francois	Moses
Marine 360	Vincent	Pietracoup
Rouses Point Yacht Club	Justin	Roberge
Northpoint	Chantal	Robin
Port de plaisance la Ronde	Michel	Soucy
Teledyne Raymarine	Walter	Timmerman
Carrefour maritime de Tadoussac	Julie	Tremblay
Canot Kayak Québec	Emmanuel	Laferrière
Eau vive Québec	Julien	Paque

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Marc-André Loyer, président de l'Alliance de l'industrie nautique du Québec (Alliance), souhaite la bienvenue à tous les membres présents à l'assemblée générale annuelle 2023.

M. Marc-André Loyer dénombre la présence de plus de 20 membres de l'Alliance et constate donc l'atteinte du quorum (10% des membres). M. Loyer mentionne quant à lui qu'un avis de convocation a été transmis à tous les membres en règle dans les délais prévus. L'Assemblée est donc valablement constituée.

2. ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Mme Chantal Robin propose que M. Marc-André Loyer préside l'Assemblée générale annuelle des membres et M. Marc-André Loyer propose que Mme Chantal Arrelle soit secrétaire de l'assemblée. Mme Joanne Girouard appuie cette proposition et M. Bernard Mondou seconde.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Marc-André Loyer mentionne que l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle a été envoyé par courriel à tous les membres lors de la transmission de l'avis de convocation. Aucun commentaire quant à l'ordre du jour n'est soulevé. Mme Johanne Girouard propose l'adoption de l'ordre du jour tel qu'envoyé. M. Julien Bertrand appuie cette proposition. Aucun des membres présents ne s'opposant à cette proposition, celle-ci est adoptée à l'unanimité.

4. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE TENUE LE 6 DÉCEMBRE 2022.

M. Marc-André Loyer mentionne que le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle tenue le 6 décembre 2022 a été envoyée par courriel à tous les membres lors de la transmission de l'avis de convocation. Aucun commentaire quant au procès-verbal n'est soulevé. M François Moses propose que le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de l'Alliance tenue le 6 décembre 2022 soit adopté tel que soumis. M. Paul-Michel Cantin Obando appuie cette proposition. Aucun des membres présents ne s'opposant à cette proposition, celle-ci est adoptée à l'unanimité.

5. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

M. Eric Bergeron de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, vérificateur de l'Alliance de l'industrie nautique du Québec, présente les états financiers de l'année financière s'étant terminée le 30 septembre 2023 ainsi que les conclusions du rapport d'audit de l'expert indépendant.

Rapport de l'auditeur : Confortable avec la gestion, la transparence et les données reçues. L'audite reflète ce qui s'est passé durant l'année.

Résultats : L'ensemble des revenus des années 2022 et 2023 sont difficilement comparables puisqu'il n'a pas eu le Salon Internationale 2022 et un salon en 2023. L'ensemble des dépenses sont principalement les salaires, sous-traitance et charges locatives. Il n'a pas eu de mauvaises créances. L'exercice se terminant en 2023 à un excédent de 54K qui est attribuable à la bonne gestion du au redémarrage après la pandémie.

Actif : Tout est conforme. Passif : emprunt bancaire, prêt subventionné à remettre le 18 janvier 2024. Capital : 526K.

Question : Comment qualifiez-vous la situation financière de l'Alliance de l'industrie nautique du Québec? M. Eric Bergeron informe que la situation financière est bonne.

M. Eric Bergeron remercie tous les membres de leur confiance et informe que les États Financiers sont disponibles dans les bureaux de Nautisme Québec.

Acceptation des États financiers : M. Vincent Pietracoup propose et M. Michel Soucy seconde.

6. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE 2023-2024

M. Marc-André Loyer informe que ça fait plus de 20 ans que l'Alliance de l'industrie nautique du Québec donne le mandat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton. De ce fait, M. Marc-André Loyer ainsi que le CA proposent de renouveler le mandat.

M. Louis B. Bélanger appuie cette proposition et Bernard Mondou seconde. Aucun des membres présents ne s'opposant à cette proposition, celle-ci est adoptée à l'unanimité.

7. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022-2023

Mme Josée Côté dresse un bref bilan de l'année écoulée, en présentant le rapport annuel 2022-2023. Elle fait état des différentes réalisations de l'année.

Elle mentionne que le rapport sera mis en ligne sur le site et invite les gens à le consulter.

8. ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL ADMINISTRATION DE L'ALLIANCE DE L'INDUSTRIE NAUTIQUE DU QUÉBEC

M. Marc-André Loyer informe l'assemblée de l'importance du conseil d'administration et que cinq (7) postes du conseil d'administration sont à pourvoir. M. Marc-André Loyer informe les modifications aux règlements généraux.

Membre plaisancier : permettre aux plaisanciers et aux association plaisanciers de voter, et ajout d'un membre plaisancier avec droit de vote au CA.

Règlement 4.01 : 2 membres plaisanciers au lieu de 1

M. Louis P Bélanger propose et M. Paul-Michel Cantin Obando seconde.

M. Marc-André Loyer propose comme scrutateur Mme Chantal Arrelle, et M. Bernard Mondou seconde.

M. Marc-André Loyer informe l'Assemblée qu'en fonction des candidatures conformes reçues dans les délais et des résultats du processus d'élection, les administrateurs suivants sont élus pour un mandat de deux ans:

- M. Marc-André Loyer est élu par acclamation à titre de représentant des membres manufacturiers
- M. Bernard Mondou est élue par acclamation à titre de représentant des membres marchands-détaillants

- Mme Roxanne Dugas est élue par acclamation à titre de représentante des membres régions nautiques
- M. Daniel Lefebvre est élue par acclamation à titre de représentante des membres marina
- M. Louis P Bélanger est élu à titre de membre coopté
- M. Emmanuel Laferrière est élu à titre de membre de représentation des plaisanciers
- M. Julien Paque est élu à titre de membre de représentation des plaisanciers

Il reste 1 poste vacant (1 membre entreprise service).

Marc André Loyer félicite tous les candidats et demande aux personnes élues de rester dans la salle afin de participer à une petite réunion du nouveau conseil d'administration pour y décider aussi des postes.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune autre question n'est soulevée par l'Assemblée.

10. AFFAIRES NOUVELLES

M. Marc-André Loyer souligne l'engagement et l'implication de Mme Chantal Robin pendant plus de 4 ans et qui a pris la direction par intérim. Chantal Robin est nommée au poste honoraire et avec son expérience, elle sera de très bon conseil pour l'industrie.

Mot de fin : Mme Josée Côté informe l'assemblée qu'il y a une nouvelle association : Association canadienne de l'industrie nautique (ACIN ou en anglais CMRA : Canadian Marine Retail Association). Celle-ci regroupe les marinas, entreprises de services, marchands et toutes les entreprises qui ont une relation directe avec les plaisanciers. La mission est donner une voie nationale sectorielle auprès du gouvernement fédéral.

Mme Josée Côté et M. Marc-André Loyer remercie l'assemblée, les membres du CA, employés et partenaires.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Chantal Robin propose la levée de l'assemblée et M. Louis P. Bélanger appuie cette proposition. Aucun des membres présents ne s'opposant à cette proposition, celle-ci est adoptée à l'unanimité.



M. Marc-André Loyer, président d'assemblée

Merci à Mme Chantal Arrelle, secrétaire d'assemblée